

Budget rectificatif 2/2009: Entreprise commune SESAR; Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies ECDC; Agence ferroviaire européenne ERA; Services GMES opérationnels; Facilité alimentaire

2009/2010(BUD) - 31/03/2009

En adoptant à l'unanimité le rapport de Mme Jutta HAUG (PSE, DE), la commission des budgets a adopté tel quel sur le projet de budget rectificatif n° 2 de l'Union européenne pour l'exercice 2009, en rappelant que ce dernier portait sur :

- les tableaux des effectifs de l'entreprise commune Single European Sky ATM Research (SESAR) et du Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC),
- la modification du tableau des effectifs de l'Agence ferroviaire européenne (ERA),
- les modifications apportées aux commentaires budgétaires de l'action préparatoire "Surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité" (GMES).

Les députés rappellent également que le projet de budget rectificatif n° 2/2009 avait pour objet d'inscrire formellement au budget 2009, ces ajustements budgétaires.